

## Avis aux parents d'élèves

### Service Minimum d'Accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants



Pour les élèves des écoles de HINDISHEIM, NORDHOUSE, OSTHOUSE, SCHAEFFERSHEIM, RPI HIPSHEIM-ICHTRATZHEIM, le service minimum d'accueil sera désormais organisé au sein du Service Périscolaire de Schaeffersheim sur le Site 31 rue Principale à SCHAEFFERSHEIM.

Cette nouvelle organisation, concernant tant les élèves des classes élémentaires que maternelles, permet de garantir la prise en charge des élèves des classes élémentaires concernés par la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

**ATTENTION** : Aucun transfert des enfants depuis les écoles vers le service minimum d'accueil ou inversement ne sera effectué. Les parents ou personnes responsables doivent déposer et rechercher les enfants directement au Périscolaire de Schaeffersheim - 31 rue Principale à SCHAEFFERSHEIM.

*Nous rappelons aux parents qui souhaitent bénéficier du service minimum d'accueil organisé par la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN pour le compte des communes membres :*

- de consulter le site internet de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour s'assurer du fonctionnement du service et de la désignation des lieux d'accueil ;
- d'inscrire son ou ses enfants auprès de l'Espace Jeunes Secteur Erstein pour un accueil sur le site Périscolaire de Schaeffersheim au plus tard la veille du jour de la grève à midi;
- de compléter, signer et remettre la fiche d'inscription au plus tard le matin de la journée de grève au personnel d'encadrement du Périscolaire de Schaeffersheim.

Site internet de la Communauté de Communes Canton d'Erstein :

<http://www.cc-erstein.fr>

#### **Inscription**

Espace Jeunes Secteur Erstein  
4 rue Sainte-Anne 67150 ERSTEIN  
Tél : 03.88.64.35.77  
Courriel : [espace.jeunes@cc-erstein.fr](mailto:espace.jeunes@cc-erstein.fr)

*Nous vous rappelons que ce service minimum n'est assuré que pour les élèves des écoles dont le nombre d'enseignants ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % du nombre total d'enseignants de l'école.*